

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 JUILLET 2019

A 20 HEURES 00

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, ~~Claude LEFEVRE~~, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, ~~Anne REVEL-BERTRAND~~, Michel SURCIN, ~~Jean-Marie CHANDEBOIS~~, ~~Eliane JOUBERT~~, ~~Géraldine AUTRIQUE~~, ~~Nicolas GOURMELON~~, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, ~~Anne BRINDEAU~~, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, ~~Lydie LE RALLE~~, ~~Emmanuel GAUTIER~~, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, Sylvain LAINÉ, David LECUYER, ~~Chantal FARDOIT~~, ~~Cécile BONNARD~~, ~~Carole LABICHE LAVERNE~~, Laurence LEFÉBURE, Edith GOMES, ~~Muriel BANSARD~~.

Excusés : Muriel BANSARD ayant donné procuration à Elise ALGRAIN
Anne REVEL-BERTRAND ayant donné procuration à Patrick RODHAIN
Jean-Marie CHANDEBOIS ayant donné procuration à Philippe LAUNAY
Claude LEFEVRE ayant donné procuration à Roger PIQUET
Chantal FARDOIT ayant donné procuration à Sébastien GARNIER
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Isabelle CHARRON
Cécile BONNARD

Absents : Carole LABICHE-LAVERNE, Christine CHAMPAGNAT, Eliane JOUBERT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Anne BRINDEAU, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTIER

Martial TIREAU informe Monsieur le Maire du décès de Carole LABICHE-LAVERNE.

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 4 juin, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1/ Mise à disposition de la balayeuse : convention avec la commune de Sablons sur Huisne

Philippe LAUNAY informe le conseil municipal que la balayeuse va être mise à disposition de la commune de Sablons sur Huisne.

Pour ce faire, il est décidé :

- d'accepter la mise à disposition de la balayeuse à la commune de Sablons sur Huisne,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer une convention relative à cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

2/ Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a été mis en place en 2012.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté de communes Cœur du Perche et des 12 communes membres est percepteur à hauteur de 326 346 €.

Selon les données du Ministère, la répartition pour notre territoire selon les règles de droit commun est la suivante :

- communauté de communes : 153 395 €
- 12 communes : 172 951 €

Aussi, il informe les membres du Conseil que conformément aux articles L. 2336-3 et L.2336-5 du CGCT le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de percevoir le FPIC en totalité, soit 326 346 €.

3/ Rémunération stagiaire des services techniques

Isabelle CHARRON informe les membres du conseil que Sophie MERCIER est venue en stage aux services techniques du 15 février au 30 juin dans le cadre de sa 2nde professionnelle.

Isabelle CHARRON propose qu'une gratification lui soit versée.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de verser une gratification à Sophie MERCIER pour un montant de 400 € net.
- d'imputer la dépense au compte 6413 « personnel non titulaire » du budget général

Adopté à l'unanimité

4/ Contrat d'apprentissage

Sophie MERCIER, après avoir réalisé un stage aux services techniques, sollicite un apprentissage dans le cadre de son Bac Pro « Aménagements paysagers ».

Le coût pour la collectivité serait de :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Coût mensuel	806,25 €	927,95 €
Coût annuel	9 675,00 €	11 135,40 €

Après en avoir échangé, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'accepter de prendre Sophie MERCIER en contrat d'apprentissage dans le cadre de son Bac Pro « Aménagements paysagers » à compter du 2 septembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat d'alternance avec Sophie MERCIER et la MFR de Pré en Pail,
- d'imputer la dépense au compte 6413 « personnel non titulaire » du budget général,
- de nommer Frédéric MICHEL en tant que tuteur.

Adopté à l'unanimité

5/ Subvention exceptionnelle : association Le Dépôt

Thierry LAURENS indique que la fête de la musique, organisée par le comité des fêtes et l'association Le Dépôt, a connu un vif succès. L'association Le Dépôt, présidée par M. MINIC, avait mis à disposition une douzaine de musiciens et deux techniciens.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil :

- de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Le Dépôt
- d'imputer la dépense au compte 6574 « subvention ».

Adopté (E. ALGRAIN ne prend pas part au vote)

6/ Carrefour Boisard : plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la sécurisation du carrefour D11-D920 dit Carrefour Boisard s'élèverait à 466 068 € HT soit 559 281,60 € TTC.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

	Montant
Etat (DETR 2019)	233 034,00 €
Etat (FAL)	12 000,00 €

Département (Fonds de concours)	60 000,00 €
Auto-financement	161 034,00 €
Total HT	559 281,60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le plan de financement des travaux relatif à la sécurisation du carrefour Boisard.

Adopté à l'unanimité

7/ Renouvellement du réseau électrique haute tension

Marc CARRÉ informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du réseau électrique haute tension un poteau béton ainsi que 67 mètres de ligne électrique haute tension souterraine vont être mis en place sur les parcelles cadastrées 042 C 81 et 82, situées rue de l'Huisne.

Aussi, après pris connaissance du dossier, il est décidé à l'unanimité d'autoriser :

- la pose d'un poteau électrique béton (PBA n°14) ainsi que 67 mètres de ligne électrique haute tension souterraine avec un circuit de mise à la terre (3 tranchées de 5 mètres chacune) sur les parcelles cadastrées section 042 C n°81 et 82,
- Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les conventions de servitudes relatives à ces travaux.

Adopté à l'unanimité

8/ Travaux Mansonnère

Monsieur le Maire indique que suite aux différentes effractions à la Mansonnère, le Parc Naturel Régional du Perche (PNRP), gestionnaire du site, a décidé de faire remplacer la porte de la carrière et de sécuriser l'entrée.

La totalité de ces travaux est prise en charge par le Parc (remboursement de l'assurance et subvention de la DREAL).

Or, la commune étant propriétaire du site il est nécessaire de donner son accord.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement de la porte et la sécurisation de l'entrée de la grotte sous réserves qu'ils soient pris en charge par le PNRP dans le cadre de la convention.

Adopté à l'unanimité

9/ Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

A la suite du passage de notre communauté de communes au régime de la FPU, le conseil municipal décide à l'unanimité de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

10/ Remboursement des frais de mission

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 22 janvier dernier concernant le remboursement des frais de mission.

Cette délibération indiquant les montants de référence pouvant changer par arrêté, il est proposé aux membres du conseil municipal de rembourser les frais de déplacement et de mission conformément au Décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 modifié et aux arrêtés en vigueur.

Adopté à l'unanimité

11/ Renouvellement éclairage public au Hêtre Pourpre : avenant

Marc CARRÉ informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du **renouvellement** de l'éclairage public au lotissement du Hêtre Pourpre des travaux supplémentaires sont à prévoir :

Travaux	Montant HT	Montant TTC	Participation Mairie avec MO	Ancienne Participation avec MO
Matériel d'éclairage public : Fourniture et pose de luminaires (y compris dépose de l'existant)	4 205,80 €	5 100,82 €	3 315,53 € + 212,53 € MO	3 399,44 € + 212,53 € MO
Travaux supplémentaires : Installation de chantier Réalisation d'une fouille ponctuelle Plus-value terrain rocheux Dépose de candélabre Fourniture et pose d'un candélabre de 4m	1 480,66 €	2 665,19 €	1 732,37 € + 111,05 € MO	0,00 €
Totaux	5 686,46 €	7 766,01 €	5 371,48 €	3 617,35 €

+ 1 754,13 €

Aussi, après en avoir pris connaissance, il est décidé :

- d'accepter l'avenant à la convention individuelle initiale du 4 juin 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'avenant concerné

- d'accepter la décision modificative suivante :

Investissement - Dépenses

020 – Dépenses imprévues	- 1 800 €
21534 – Réseau d'électrification	+ 1 800 €

Adopté à l'unanimité

12/ Transfert compétence optionnelle « production et/ou distribution de chaleur » au Te61

Le Te 61 a présenté son pré-diagnostic énergétique qu'il a réalisé sur 14 bâtiments communaux dans le cadre de la mission de Conseil en énergie partagée.

Après comparaison des performances énergétiques en fonction des dépenses annuelles, 4 bâtiments demandent une attention particulière :

- l'espace Octave Mirbeau,
- la salle des fêtes de Dorceau,
- la mairie de Rémalard,
- les salles annexes de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer au Te61 la compétence optionnelle de production et/ou de distribution de chaleur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et autres documents correspondants à l'exercice de cette compétence ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Te61 ;

Adopté à l'unanimité

13/ Sente piétonne rue des Aubées : choix des entreprises

Philippe LAUNAY indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 juillet dernier avec Philippe BLANCHARD, cabinet BAIE maître d'œuvre du projet, afin d'étudier les offres pour la réalisation d'une sente rue des Aubées.

Il présente les offres des 3 entreprises ayant répondu.

Après en avoir pris connaissance, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir celle de l'entreprise Flécharde pour un montant de 40 953 € HT, soit 9 153,60 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- d'imputer la dépense au compte 2151 du budget général.

David LECUYER sort de la salle.

Adopté à l'unanimité

14/ PLUi : avis sur arrêt de projet

Marc CARRÉ indique que la commune doit émettre un avis sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
Les documents ont été adressés aux conseillers et sont consultables en mairie. Il en présente les grandes lignes.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal émet un avis favorable sur le PLUi.

Adopté à l'unanimité

15/ Contrat de location des illuminations de Noël

Isabelle CHARRON présente le devis de Loir illuminations pour un contrat de location de 3 ans.

	Contrat de location 3 ans	Location des décors + pose et dépose + stockage	Pose et dépose
Loir Illuminations	3 198 €	5 178 €	2 160 €
SPIE			9 066 €

Après avoir comparé les tarifs, il est décidé :

- de retenir les offres de Loir Illuminations pour un montant de 5 178 € pour la formule pack illuminations et de 2 160 € pour le chapiteau et les candélabres,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat de location et devis relatifs à ces prestations,
- d'inscrire les dépenses au compte 6135 du budget général

Adopté à l'unanimité

16/ Communications et questions diverses

Dates à retenir :

- Commission finances : lundi 22 juillet 2019, à 18 heures
- Commission des ressources humaines : lundi 9 septembre, à 16 heures
- Conseil municipal : mardi 17 septembre, à 20 heures
- Commission fleurissement : lundi 22 juillet
- Repas des aînés : dimanche 29 septembre

Remerciements subventions :

- Secours Catholique
- Alcool assistance

Remerciements décès Ghislaine GUERRY

Patrick RODHAIN informe les conseillers qu'une visite de l'Assemblée Nationale et une séance de questions au gouvernement sont prévues le mercredi 16 octobre prochain. Une participation sera demandée. Les conjoint(e)s peuvent également venir. S'inscrire avant le 1^{er} septembre auprès de Thierry LAURENS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.